

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 7 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Date de la convocation : 1 octobre 2019
17 membres en exercice
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix neuf, le sept octobre à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni 1 rue Eliard Laude, à Le Port, salle de réunion du Conseil Communautaire après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mr Erick FONTAINE

Délibération n°2019_099_BC_1 :

ETUDES - Marché de prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation du POE 2021/2027

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

La mobilisation des fonds européens est un enjeu majeur pour le financement des projets d'investissement des EPCI. Il apparaît donc important d'anticiper la préparation du prochain Programme Opérationnel Européen (POE), afin d'optimiser la mobilisation et la consommation des crédits européens.

Le TCO propose la création d'un groupement de commandes temporaire pour le lancement d'un marché de prestation dont le but est d'accompagner les 5 intercommunalités pour la préparation du POE 2021/2027. Il sera demandé au futur prestataire de réaliser un bilan plurifonds de la période 2014/2020 et d'accompagner stratégiquement les EPCI dans le cadre de la préparation du POE 2021/2027.

Préalablement à la réalisation de l'étude intitulée « Elaboration d'une stratégie relative au Programme Opérationnel Européen 2021/2027 », le TCO doit autoriser la création du groupement de commandes temporaire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le principe d'une mutualisation pour le lancement du marché public relatif à la préparation du POE 2021/2027, entre le TCO et les EPCI volontaires ;
- **AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes temporaire composé des EPCI volontaires (Cirest, Cinor, Civis, Casud, Tco) ;
- **VALIDER** le contenu de la convention de groupement de commandes temporaire ;
- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes temporaire et les actes nécessaires à l'exécution de la présente affaire.

Délibération n°2019_100_BC_2 :

ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Validation du financement des ACI retenus dans le cadre de l'appel à projets 2020

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Depuis 2009, le TCO soutient la mise en œuvre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du territoire dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). La sélection des structures s'opère par un appel à projets lancé par la collectivité. Au titre de l'année 2020, l'appel à projets a été lancé en juin 2019, avec un délai de réponse au 6 août 2019. La participation financière du TCO porte sur le poste d'encadrement technique (à hauteur de 30 000 € maximum) pour un budget global de 150 000 euros. 4 projets d'ACI ont été réceptionnés.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER pour les ACI suivants, leur financement, selon les montants indiqués ci-dessous :

Porteur	Intitulé de l'ACI	Montant maximum sous réserve	Réserves
AGK	Jardin solidaire	29 860 €	Public PLIE intercommunal et validation du dossier en CDIAE
AGAME	Recyclons solidaire	20 000 €	Public PLIE intercommunal
Le Pied à l'Etrier	Mise en selle 2	25 570 €	Public PLIE intercommunal, validation du dossier en CDIAE et jusqu'au 31/12/2020
AGIDESU	Jardin biologique	30 000 €	Public PLIE intercommunal et du renouvellement de l'ACI en CDIAE

- VALIDER les projets de convention entre le TCO et chaque association ;

- AUTORISER le Président à signer les conventions correspondantes ;

- AUTORISER le Président à solliciter la subvention FSE dans le cadre du PLIE, à hauteur de 80 % maximum des montants alloués et dans la limite de l'enveloppe FSE, pour le cofinancement des encadrements techniques des ACI retenus par le TCO.

Délibération n°2019_101_BC_3 :

ENVIRONNEMENT - Entrée au capital de la SPL "HORIZON REUNION" par cession d'actions du Conseil Régional

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

La Société Publique Locale (SPL) Horizon Réunion (ex-Energies Réunion) est issue de la transformation de l'ARER (agence régionale énergie réunion) en société publique locale en juillet 2013. Sur la base des 12 années d'expérience de l'association et d'une volonté de réalisation des projets, Horizon Réunion a élargi le champ d'actions de ses actionnaires sur les questions énergétiques dans une logique d'autonomie énergétique en 2030.

Ainsi suite à une augmentation de capital aux collectivités actionnaires en 2016 et à l'inscription de missions complémentaires dû à la loi de transition énergétique, il est proposé d'entrer au capital de la SPL Horizon Réunion par l'acquisition de 100 titres (100€ par titre) afin de lui confier ensuite, via des CPI, des missions relatives notamment à l'élaboration du PCAET du TCO.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le principe de l'entrée au capital de la communauté d'agglomération du TCO à la SPL Horizon Réunion par cession d'actions du Conseil Régional de La Réunion.

- **FIXER** la demande de cession d'actions de la communauté d'agglomération du TCO au Conseil Régional de La Réunion à un montant au capital de 10 000€, soit la valeur de 100 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune .

- **AUTORISER** le Président du TCO ou son représentant à signer toutes les pièces et à accomplir tous les actes consécutifs à l'exécution des présentes.

Délibération n°2019_102_BC_4 :

ENVIRONNEMENT - Validation du plan de financement de l'étude d'accompagnement à l' « Élaboration de la stratégie déchets du TCO à l'horizon 2020 »

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Le TCO souhaite définir sa stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers en lien avec ses partenaires communaux et syndical.

Suite à la diminution des fréquences de collecte opérées courant 2014, une partie de la population a manifesté son désaccord notamment sur les flux ordures résiduelles et végétaux. Certaines communes et certains élus ont également souligné les difficultés auxquelles ils doivent faire face en matière de propreté urbaine avec le non-respect des jours de collecte ou vis-à-vis de l'exposition de ces déchets sur des zones touristiques ou sensibles.

Les évolutions réglementaires ainsi que la construction de nouveaux outils de traitement des déchets nécessitent une vigilance dans la définition des futures actions initiées par l'intercommunalité en matière de prévention et de collecte des déchets.

*Dans ce contexte et au vu de l'ensemble des enjeux du territoire, il y a nécessité d'élaborer une stratégie à court et moyen terme en matière de gestion des déchets.
L'ADEME pourrait proposer une subvention de près de 70 000 € pour la réalisation de cette étude pluriannuelle estimée à environ 315 000 €.
Il est proposé à l'assemblée de valider le plan de financement.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement de l'étude d'accompagnement à l' « Elaboration de la stratégie déchets du TCO à l'horizon 2020 »,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer tous actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2019 du TCO au chapitre et article correspondants.

Délibération n°2019_103_BC_5 :

ENVIRONNEMENT - Validation du plan de financement concernant la fourniture et la livraison de Bornes d'Apport Volontaire en métal

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Le parc des Bornes d'Apport Volontaire destinées au tri du verre déployées sur le territoire du TCO est constitué entièrement de contenants en plastique. Très régulièrement, elles font l'objet d'actes de vandalisme (incendies, découpes, renversements...).

Afin de lutter contre ces actes d'incivilité, de consolider son parc de contenants et d'améliorer les performances du tri, le TCO souhaite se doter de Bornes d'Apport Volontaire en métal afin de tester leur efficacité.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement pour l'acquisition d'équipements de collecte sélective allouée par l'ADEME, l'acquisition des Bornes d'Apport Volontaires en métal pourrait être financée à hauteur de 70%.

Il est proposé de valider le plan de financement de cette opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement du projet « fourniture et livraison de Bornes d'Apport Volontaire en métal » ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer tous actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2019 du TCO au chapitre et article correspondants.

Délibération n°2019_104_BC_6 :

TRANSPORT - Changement d'indice dans les marchés d'accompagnements des élèves dans les transports scolaires

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Un indice publié par l'INSEE a changé d'identifiant. Il est nécessaire de prendre en compte ce changement dans les marchés d'accompagnement des élèves dans les transports scolaires. Un avenant pour chacun des deux lots est ainsi proposé.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le projet d'avenant n° 1 modifiant la formule de révision (article XXVII – Section 27.02 du CCATP), pour chacun des deux lots du marché d'accompagnement des élèves dans les transports scolaires ;
- **AUTORISER** le Président à signer ces avenants.

Délibération n°2019_105_BC_7 :

TRAVAUX ET PATRIMOINE - Projet extension ZA Pointe des Châteaux: Conventions de servitude et de mise à disposition de parcelles de terrain pour des travaux d'électrification entre EDF et le TCO

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le TCO a engagé des travaux d'extension de la ZA Pointe des Châteaux sur la commune de Saint Leu, en continuité de la zone existante. L'objectif est de créer des lots permettant l'implantation d'entreprises et la dynamisation de l'économie.

Afin d'assurer la desserte électrique de la future zone, des travaux d'alimentation en électricité doivent être réalisés par EDF.

En tant que propriétaire des terrains, le TCO doit autoriser la réalisation des travaux ainsi que l'occupation des équipements destinés à la distribution d'électricité, par EDF.

Six conventions doivent être établies. Une convention de servitude pour les réseaux qui seront enfouis sous les voies ainsi que cinq conventions de mise à disposition de foncier pour l'installation de cinq postes de transformation électrique. Ces conventions sont conclues à titre gratuit.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ACCEPTER** les conditions de la convention de servitude de réseaux électriques souterrains, sur les parcelles CD 696 et CA 226 à Saint-Leu ;
- **ACCEPTER** les conditions des cinq conventions de mise à disposition d'une emprise de 40.96 m² chacune, sur les mêmes parcelles susvisées, pour l'installation de postes de transformation de courant électrique, conclues à titre gratuit ;

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer lesdites conventions et tous les autres actes nécessaires dans le cadre de ces affaires.

Délibération n°2019_106_BC_8 :

TRAVAUX ET PATRIMOINE - Note d'information relative à l'attribution de la parcelle BK 177 à la société ECOWASH TRUCK – Zone ECOPARC

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Par délibération n° 2016_093_BC_9 du 03 octobre 2016, le Bureau Communautaire a validé l'attribution de la parcelle BK 177 de la zone ECOPARC à la société ECOWASH TRUCK et a autorisé la signature d'un contrat de bail à construction à son profit, selon les conditions figurant dans la délibération ci-jointe.

Le dossier étant désormais complet, le Président souhaite apporter/partager quelques précisions dans le cadre de cette affaire, avant la signature du contrat de bail à construction au profit de ladite société.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **PRENDRE** connaissance des informations apportées par le président ;
- **CONFIRMER** sa décision en date du 03 octobre 2016.

Levée de séance à 17H48.